COMMUNE DE TORSAC

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE N° 11 DU 15 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 mars à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Torsac, sous la présidence de Madame Catherine BREARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15

Date de convocation : 9 mars 2022

Présents : Mesdames et Messieurs Catherine BREARD, Laurent BENETEAU, Bernard BOUCQ, Philippe BRISSEAUD, Didier SAUMON, Catherine VARAS-DIARRA, Jordane BONNAMY, Marie-Line TARDY, Jimmy GUISNET, Hervé GRÉGOIRE, Chantal SURGET, Patricia LABUSSIERE

Absents excusés: Wilfried BLANC, Olivier ADAM, Pascal LARPE

Procurations: Néant

Monsieur Laurent BENETEAU est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1. Approbation du compte rendu du 9 février 2022
- 2. Approbation du compte de gestion 2021
- 3. Vote du compte administratif 2021
- 4. Affectation du résultat de fonctionnement de 2021
- 5. Vote des taux d'imposition de 2022
- 6. Vote du budget primitif 2022
- 7. Soirs bleus
- 8. Questions diverses

Approbation du compte rendu du 9 février 2022

Le compte rendu valant procès-verbal de la séance du 9 février 2022, est approuvé par les membres présents du conseil municipal.

Approbation du compte de gestion 2021

Délibération n° 2022-11-1

Madame le Maire indique au conseil municipal que le compte de gestion du Trésorier municipal est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Vote du compte administratif 2021

Délibération n° 2022-11-2

Le compte administratif de l'exercice 2021, présenté aux conseillers, se résume comme suit :

1	•	, I	,		
		DEPEN	SES	RECET	TES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	333 211, 14	G	479 990,02
	Section d'investissement	В	166 218,98	Н	54 438,76
		+		+	
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	С		1	164 268,63
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D		J	1 305 476,55
= =					
	TOTAL (réalis ations + reports)	=A+B+C+D	499 430, 12	=G+H+I+J	2 004 173,96
DESTESA	Section de fonctionnement	Е		к	
RESTES A REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	134 056,00	L	
N+1	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	134 056,00	= K+L	
RE SULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	333 211, 14	= G+I+K	644 258,65
	Section d'investissement	=B+D+F	300 274,98	= H+J+L	1 359 915,31
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	633 486, 12	= G+H+I+J+K+L	2 004 173,96

Soit un résultat cumulé de clôture au 31.12.2021 :

Section de fonctionnement	311 047.51 €		
Section d'investissement	1 193 696.33 €		
Résultat de clôture de l'exercice 2021 (hors	1 504 743.84 €		
restes à réaliser)			
Restes à réaliser	- 134 056.00 €		
Résultat cumulé au 31.12.2022 (avec restes à réaliser)	1 370 687.84 €		

Considérant que Madame Catherine BREARD, Maire, s'est retirée au moment du vote du compte administratif, Madame Chantal SURGET a été désignée présidente de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif de l'année 2021.

Affectation du résultat de fonctionnement de 2021

Délibération n° 2022-11-3

Constatant que le compte administratif de 2021 présente un excédent de fonctionnement de 311 047.51 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 2021 comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE : + 146 778.88 € RESULTATS ANTERIEURS REPORTES

Ligne 002 du compte administratif N-1 : + **164 268.63** €

RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser) : + 311 047.51 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT : + 1 193 696.33 €

SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT : - 134 056 €

BESOIN DE FINANCEMENT = 0 \in

DECISION D'AFFECTATION

AFFECTATION AU COMPTE **R 1068** en investissement : **0 €** REPORT DE FONCTIONNEMENT **R 002** : **311 047.51 €**

Vote des taux d'imposition de 2022

Délibération n° 2022-11-4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022, fixés comme suit :

Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	42.46 %
Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	54,99 %

Vote du budget primitif 2022

Délibération n° 2022-11-5

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif de l'exercice 2022.

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	153 430.00	002	Excédent antérieur reporté	311 047.51
012	Charges de personnel	153 910.00	013	Atténuation de charges	6 000.00
014	Atténuation de produits	50 000.00	70	Produits des services	34 235.49
65	Charges de gestion courante	59 680.00	73	Impôts et taxes	282 458.00
66	Charges financières	3 000.00	74	Dotations et subventions	128 146.00
67	Charges exceptionnelles	10 000.00	75	Produits de gestion	8 000.00
				courante	
68	Dotations aux provisions	100.00	76	Produits exceptionnels	0.00
022	Dépenses imprévues	20 000.00	77	Produits exceptionnels	179.00
023	Virement à la section	319 646.00	042	Op. d'ordre de transfert	0.00
	d'investissement			entre sections	
042	Op. d'ordre de transfert entre	300.00			
	sections				
TOTAL		770 066.00		TOTAL	770 066.00

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES			
16	Emprunts et dettes	460.00	001	Excédent antérieur reporté	1 193 696.33	
20	Immobilisations	15 530.00	10	Dotations, fonds divers	29 700.67	
	incorporelles		1068	Excédent de fonct.	0.00	
				capitalisé		
204	Subventions d'équipement	28 007.00	13	Subventions	258 336.00	
	versées			d'investissement		
21	Immobilisations corporelles	166 942.00	16	Emprunts et dettes	460.00	
			021	Virement de la section de	319 646.00	
				fonct.		
	Opérations d'équipement		040	Op. d'ordre de transfert	300.00	
				entre sections		
100	Travaux de voirie	100 000.00	041	Opérations patrimoniales	0.00	
103	Aménagement logement	100 000.00				
	locatif					
	1 ^{ère} tranche : gros œuvre					
107	Multiple rural / cantine	911 200.00				
109	Travaux église	130 000.00				
112	Cœur de village (presbytère	150 000.00				
	– places)					
113	Atelier communal	200 000.00				
040	Op. d'ordre de transfert entre	0.00				
	sections					
041	Opérations patrimoniales	0.00				
	TOTAL	1 802 139.00		TOTAL	1 802 139.00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif de 2022.

Soirs bleus

Délibération n° 2022-11-6

La date retenue est le 2 juillet 2022 avec les artistes suivants :

- Musique : Tom Woods
- Spectacle de rue : Clow(n)d.

Madame LABUSSIERE est chargée de prévenir les groupes retenus.

Un groupe de travail pour l'organisation de la manifestation est créé, avec comme membres : Patricia LABUSSIERE, Marie-Line TARDY, Bernard BOUCQ, Catherine VARAS, Didier SAUMON, Philippe BRISSEAUD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en est d'accord, et autorise Madame le Maire à signer les conventions tripartites et tous les documents nécessaires à l'organisation de cette manifestation.

Questions diverses

Grand Angoulême : groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité

Par délibération en date du 25 août 2021, le conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité.

A l'issue de la consultation, la commune est libre d'adhérer ou pas au marché au vu du tarif proposé.

Adressage

La commande des panneaux et des plaques a été passée. L'installation est programmée pour avril 2022.

Cantine scolaire

75 % des familles sont éligibles à la cantine à 1 € maximum.

Repas des aînés

Très bon retour de nos aînés, avec 137 repas cette année.

Eglise

Le permis de construire pour les travaux de la toiture de l'Eglise a été déposé.

Bâches incendie

Actuellement, nous avons 4 poteaux incendie sur la commune.

Un 5^{ème} sera installé à La Boissière. Ailleurs, seules des bâches incendie pourront être installées.

Deux bâches incendie ont été commandées pour les secteurs de Chez Voyons et La Chapuze.

Le Bourg

Pour sécuriser le tronçon de la RD 41 en agglomération, différents travaux ont été évoqués lors d'une réunion avec le Département.

- Création de passages piétons : en face du nouveau cimetière, en face de la place blanche, et en face de la route des chaintres)
- Mise en place d'éclairage entre la place blanche et le parking du cimetière (éclairage solaire ?)
- Chicanes avant et après le pont
- Déplacement d'un des panneaux « Torsac ». En effet, les panneaux d'entrée et de fin d'agglomération ne sont pas au même niveau ; voir pour les mettre au plus près de l'intersection (Voeuil/Angoulême/Le Bourg) et ainsi limiter la vitesse à 50 km/h au lieu de 80 km/h actuellement. Pour ce faire, il sera nécessaire que le conseil municipal délibère après avis du Département.

- Voir pour y inclure un système de vidéo-surveillance.

Une étude d'ensemble sera demandée à l'ATD 16, et une subvention au titre des amendes de police sera sollicitée en 2023.

Service des déchets ménagers

Pour parer aux problèmes de ramassage des ordures ménagères au village de la Boissière, une réunion publique sur site va être organisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00. Fait et délibéré en mairie les jours, mois, et an ci-dessus Ont signé au registre les membres présents.